

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 30 mars 2026



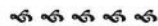
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 29 MARS 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-neuf mars deux mille vingt-six à dix heures à la salle de fêtes.

Etaient présents : M.M David KUSNIREK - Annick DUSSOSSOY - Pascal BONARDEL - Sylvie TOURNEMINE - Sullivan SAMBON - Lucienne PENOT - Mathieu APRILE - Myriam CARTON -- Hervé BILLET - Véronique GOUSSEN - Eric MARTIN - Sabrina AIT KEDDOUR - Bruno PRZYBYSZ - Martine DELACOURT - Thomas RIVIERE - Céline LENTREMY - Anthony FELGUEIRAS - Pascal LESIRE - Hélène CRETEUR - Magalie DESCAMPS - Pascal CAMPEL

Etaient excusés : M.M Christophe TOURNEMINE (pv à Sylvie TOURNEMINE) - Nadine LEROY (pv à Pascal BONARDEL) - Béatrice BOCHU (pv à David KUSNIREK) - Cassandra GUILMAIN (pv à Sullivan SAMBON) - Jean-Claude HOFFMANN (pv à Hélène CRETEUR) - Brigitte CARLIER (pv à Magalie DESCAMPS)

Etaient absents : /



La séance ouverte, Madame Magalie DESCAMPS, élue sortante et remplaçante de Monsieur Yves TERLAT, démissionnaire, annonce que Monsieur Albert DANCOISNE est aussi démissionnaire. Elle informe l'assemblée que Monsieur Jean-Claude HOFFMANN et Madame Brigitte CARLIER, suivants de liste, sont installés.

La présidence de la séance est confiée à Madame Annick DUSSOSSOY, doyenne de l'assemblée

Monsieur Pascal LESIRE est désigné en qualité de secrétaire de séance et fait l'appel.

De cette réunion sont extraits les points principaux qui ont été abordés.

Le compte-rendu de la séance de conseil du 26 février 2026 est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

1- Election du Maire

Monsieur David KUSNIREK ayant déposé sa candidature au poste de Maire, le Conseil procède au vote à bulletin secret.

Madame Céline LENTREMI et Monsieur Pascal CAMPEL assesseurs procèdent aux opérations électorales et au dépouillement en présence de la présidente.

Monsieur David KUSNIREK est élu Maire avec 22 voix et 5 bulletins blancs.

Madame Annick DUSSOSSOY lui remet son écharpe et le félicite.

Monsieur le Maire remercie les Annaysiens et réitère son engagement pour la commune puis il prend la présidence de l'assemblée.

2- Création de postes d'Adjoints au Maire

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer 8 postes d'adjoints au Maire pour la durée du mandat.

3- Election des Adjoints au Maire

Une liste de candidats est déposée par « l'avenir d'Annay entre vos mains » :

BONARDEL Pascal, TOURNEMINE Sylvie, PRZYBYSZ Bruno, DUSSOSSOY Annick, APRILE Mathieu, PENOT Lucienne, SAMBON Sullivan, AIT KEDDOUR Sabrina.

La liste présentée par « l'avenir d'Annay entre vos mains » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (22 voix pour, 5 abstentions), sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre les élus ci-dessus présentés.

4- Charte de l'élu local

Madame Sabrina AIT KEDDOUR fait lecture de la charte de l'élu local dont une copie est remise à chaque conseiller, à laquelle est jointe le chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « Conditions d'Exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35). Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la lecture de cette Charte et de la remise des documents.

5- Fixation des indemnités de fonction

A l'unanimité, le Conseil décide d'allouer une indemnité de fonction correspondante à :

- 55,7% de l'indice brut 1027 pour le Maire,
- 17,5 % de l'indice brut 1027 pour les adjoints au Maire,
- 7% de l'indice brut 1027 pour les conseillers municipaux délégués.

A la demande de Monsieur CAMPEL, les montants exacts de ces indemnités seront portés à la connaissance des élus lors du prochain Conseil Municipal, dans le compte-rendu de séance.

Voici ci-dessous les montants et ceux du mandat précédent :

	2026-2032		2020-2026	
	% IB 1027	Montant brut	% IB 1027	Montant brut
Maire	55,7	2 289,56 €	55	2 260,79 €
Adjoint	17,5	719,34 €	17	698,79 €
Conseiller Délégué	7	287,74 €	6	246,63 €

Pour information à l'assemblée, la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local publiée au Journal officiel du 23 décembre 2025 a revalorisé le montant maximal de l'indemnité du Maire et des Adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants.

6- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

L'assemblée a délégué au Maire, à l'unanimité, un certain nombre de ses compétences, afin de favoriser la bonne administration communale et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7- Fixation du nombre et désignation des membres du CCAS

Le nombre de membres élus au Conseil d'administration est fixé à 6 par le Conseil Municipal. A l'issue d'un vote au scrutin secret, ont obtenu :

- La liste de « l'Avenir d'Annay entre vos mains » : 5 sièges,
- La liste de « l'Union Annaysienne » : 1 siège.

Sont proclamés membres du Conseil d'administration du CCAS :

Pascal BONARDEL, Sylvie TOURNEMINE, Annick DUSSOSSOY, Martine DELACOURT, Pascal LESIRE, Christophe TOURNEMINE, Magalie DESCAMPS.

La séance est levée à 11h53

Le compte-rendu a été validé par le Conseil Municipal du 30 avril 2026 avec la modification suivante : Lors de l'ouverture de la séance de Conseil Municipal, Madame DESCAMPS a mentionné une ouverture de classe à l'école Péri-Curie pour la rentrée de septembre 2026.

Monsieur David KUSNIREK,
MAIRE

